



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Circulation des poids lourds en centre-ville

Question écrite n° 40294

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la circulation des poids lourds dans les communes. En effet, de nombreuses municipalités sont sujettes à des traversées régulières de camions. Ces passages nuisent à la qualité de vie des habitants, à leur sécurité et aux voiries. La cour administrative de Nantes, consciente de ces problématiques, a jugé le 29 mars 2019 que le maire peut interdire la traversée de sa commune aux poids lourds. Étant donné le nombre de communes touchées, cette disposition se doit d'être élargie. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'entamer un dialogue avec les maires de France afin d'apporter un pouvoir d'action aux municipalités.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40294

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5710

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)